



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO  
M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE  
Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

## **023-2023- Aide à l'Immobilier d'entreprises – Caves Molière : Subrogation et Bonus pour création d'emploi**

Vu la délibération n° 116-2021 du conseil communautaire en date du 17 Mai 2021 accordant une aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SCA Les Caves Molière et autorisant le Président à signer la convention financière

Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux de restructuration de l'outil de production à Roujan prévoyant une aide d'un montant de 9968 € et un délai de réalisation se terminant le 1<sup>er</sup> Février 2023,

Vu l'avis de la commission économie en date du 19 Janvier 2023,

Il convient de proroger le délai de réalisation pour 6 mois afin de permettre à l'entreprise de fournir l'attestation d'achèvement des travaux comprenant le volet paysager prévu dans le permis de construire. Par ailleurs, le bonus pour création d'emploi, après vérification du service instructeur, peut être versé dans le cadre du règlement approuvé par le Conseil communautaire le 22 février 2021.

### **LE CONSEIL :**

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la subrogation de la convention financière pour 6 mois et le versement du bonus de 1000 € pour création d'emploi.

**VALIDE** le montant total de la subvention à verser pour un montant de 10 968 € et le délai de réalisation maximum est fixé au 1<sup>er</sup> Août 2023.

**AUTORISE** le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

